

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération: 10

L'an deux mille dix-huit

le vendredi 16 novembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 12 novembre 2018

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Alexis MURA, Andgéline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 23 novembre 2018

Étai(en)t excusé(e)(s) :

Est désigné Secrétaire de séance : Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Soutien à la Motion de l’AMRF
« Mobilités rurales - L’obligation
de changer d’horizon ».**

n° 2018 - 22

Le Maire fait part, à l’Assemblée, de la motion “Mobilités rurales - L’obligation de changer d’horizon”, adoptée au Congrès national de l’Association des Maires Ruraux de France, le 23 septembre 2018 à Saint-Léger-les-Mélèzes. Cette motion précise :

“Les Maires ruraux ont souhaité appeler à un changement de vision complète sur les enjeux de la mobilité du quotidien en milieu rural.

« La loi d’orientation pour la mobilité est source d’espoirs pour les élus ruraux et les citoyens. Elle représente une opportunité pour inverser une approche qui pénalise aujourd’hui le tiers de Français qui vivent à la campagne.

Car, pour l’instant - que ce soit la méthode utilisée pour décider de la généralisation des 80 km/h sans concertation, la faible envergure du plan vélo au regard des difficultés rencontrées par les usagers, le prix du diesel, ou encore la réforme onéreuse du contrôle technique pour ceux de nos concitoyens qui dépendent d’un véhicule motorisé - cela donne l’impression d’une absence de vision sur les enjeux de la mobilité du quotidien. Comme si la ville et les décideurs qui y vivent veulent protéger une ruralité, celle qui les nourrit et leur procure eau et oxygène au détriment du “bien vivre“ des habitants de nos villages.

Ces difficultés sont le fruit de la priorité donnée aux développements des grands axes et des liaisons ferroviaires entre métropole, renvoyant le réseau ferré français au statut de “ secondaire “, preuve de la relégation des espaces périphériques dans les esprits des décideurs.

Les enjeux sur le climat sont une opportunité pour renverser le modèle hyper centralisé en renforçant le modèle rural de service de proximité, grâce à la recherche de solution favorisant l’accessibilité.

C’est en garantissant une souplesse dans la définition du bon périmètre d’action que les solutions pourront répondre aux enjeux de proximité et d’efficacité.

La loi doit pour cela répondre au défi de la péréquation, en garantissant le financement des projets à même de répondre aux enjeux d’un aménagement équilibré du territoire, afin de ne pénaliser ni les habitants, ni les entreprises des zones rurales.»”

Ce document a été transmis à tous les Conseillers Municipaux.

- Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil est invité à se prononcer sur le soutien ou non de cette Motion.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Soutien à la Motion de l'AMRF
« Mobilités rurales -
L'obligation de changer
d'horizon ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,

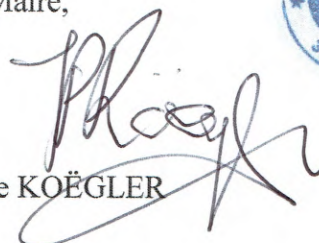
- SOUTIENT l'ensemble du contenu de la motion établie par
l'Association des Maires Ruraux de France "Mobilités rurales -
L'obligation de changer d'horizon".

n° 2018 - 22

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que

dessus,

Le Maire,



Jean-Pierre KOËGLER

